

FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier modifié par les arrêtés du 13 décembre 2018 et du 23 janvier 2020, modifié par l'arrêté du 16 décembre 2020

1-DEFINITION DU METIER INFIRMIER

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier vise l'acquisition de compétences pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluri-professionnalité.

Cette formation s'inscrit désormais dans l'architecture européenne des études supérieures et permettra aux étudiants en soins infirmiers qui sont inscrits en première année à compter de la rentrée 2009 de se voir délivrer, conjointement au diplôme d'Etat d'infirmier, le grade de licence à partir de 2012.

Les infirmiers dispensent des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé.

Ils contribuent à l'éducation à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins en lien avec leur projet de vie.

Ils interviennent dans le cadre d'une équipe pluri professionnelle, dans des structures et à domicile, de manière autonome et en collaboration.

Les compétences requises pour l'exercice du métier d'infirmier(e) sont :

- évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
- concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
- accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
- mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
- initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs
- communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
- analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
- rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
- organiser et coordonner des interventions soignantes
- informer et former des professionnels et des personnes en formation.

Elles sont rédigées en termes de capacité devant être maîtrisées par les professionnels et **attestées par l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier.**

Finalités de la formation

Le référentiel de formation des infirmiers a pour objet de **professionnaliser** le parcours de l'étudiant, lequel construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements.

L'étudiant est amené à devenir un **praticien autonome, responsable et réflexif**, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans la limite de son rôle et de mener des interventions seules et en équipe pluri professionnelle.

L'étudiant **développe des ressources** en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles. Il établit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel.

L'étudiant apprend à **reconnaître ses émotions** et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose. Il se projette dans un avenir professionnel avec confiance et assurance, tout en maintenant sa capacité critique et de questionnement.

L'étudiant développe **une éthique professionnelle** lui permettant de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction.

Exercés au raisonnement clinique et à la réflexion critique, les professionnels formés sont compétents, capables d'intégrer plus rapidement de nouveaux savoirs et savent s'adapter à des situations variées.

Principes pédagogiques

Le référentiel de formation est articulé autour des l'acquisition des **compétences** requises pour l'exercice des différentes activités du métier d'infirmier.

Il **met en place une alternance** entre l'acquisition de connaissances et de savoir-faire reliés à des situations de soins, et, en s'appuyant sur la maîtrise des concepts, la pratique régulière de l'analyse de situations professionnelles.

La formation est structurée autour de l'étude de situations **donnant aux étudiants l'occasion de travailler trois paliers d'apprentissage : comprendre, agir, transférer.**

Le référentiel de formation est **organisé pour mettre en relation les connaissances à acquérir et le développement des compétences requises.**

Les contenus de formation tiennent compte de **l'évolution des savoirs et de la science.** Ils sont actualisés en fonction de l'état des connaissances. Ils font une place à l'enseignement **des sciences et des techniques infirmières.**

2-D.A.R. (dispositif aide à la réussite)

Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement personnalisé dont le but est de contribuer à la réussite de l'étudiant dans son parcours de formation.

Les IFMS d'Albi s'engagent auprès des candidats, de la phase d'information à l'orientation, à l'accompagnement personnalisé vers la réussite dès l'entrée en formation.

3-MODALITÉS D'ADMISSION EN IFSI 2021

L'arrêté du 23 janvier 2020 (modifiant l'arrêté du 31 Juillet 2009 relatif au diplôme d'infirmier) :

Renseignements et calendrier sur le site de l'IFMS d'Albi : <https://www.ifmsalbi.fr>

Modalité 1 : POUR LES CANDIDATS BACHELIERS ET FUTURS BACHELIERS : PARCOURSUP

Procédure d'inscription obligatoire via la plateforme PARCOURSUP possible depuis ce lien :

<https://www.parcoursup.fr/> (calendrier en ligne).

N.B. : Pour les candidats en classe de terminale, la validation de l'admission est subordonnée à l'obtention du baccalauréat

Modalité 2 : POUR LES CANDIDATS VIA LA VOIE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection.

Procédure d'inscription obligatoire en ligne via le site depuis ce lien : **<http://ifmsalbi.pgfss.fr/>**

Modalité 3 : POUR LES CANDIDATS RELEVANT DES MODALITES DIRECTES DU DEI PAR LE JURY

titulaires d'une autorisation permettant l'exercice de la profession de médecin ou de maïeuticien en France ou à l'étranger, et les personnes titulaires du diplôme de formation approfondie en sciences médicales, sont autorisées à se présenter directement au jury du diplôme d'Etat d'infirmier.

4-CALENDRIER (voir annexe)

Calendrier vaccinal et attestation d'aptitude dès l'entrée en formation

- Un calendrier vaccinal à jour et compatible avec la mise en stage en milieu hospitalier.
- Un certificat médical établi par un médecin agréé (*) attestant que le candidat ne présente pas de contre-indications physiques et psychologiques nécessaires à l'exercice de la profession d'infirmier(e)
- **L'enseignement clinique exige votre mobilité sur le TARN.**

5-LA FORMATION

La durée de la formation est de 3 ans soit 6 semestres de 20 semaines chacun, équivalent à 4 200 heures.

La formation théorique de 2 100 heures, est dispensée sous forme de cours magistraux (750 heures), de travaux dirigés (1 050 heures) et de travail personnel guidé (300 heures).

Le référentiel de formation propose des unités d'enseignement (UE) de quatre types :

- des unités d'enseignement dont les savoirs sont dits « contributifs » aux savoirs infirmiers ;
- des unités d'enseignement de savoirs constitutifs des compétences infirmières
- des unités d'intégration des différents savoirs et leur mobilisation en situation
- des unités de méthodologie et de savoirs transversaux

Les UE couvrent six champs :

- 1 – sciences humaines, sociales et droit
- 2 - sciences biologiques et médicales
- 3 - sciences et techniques infirmières, fondements et méthode
- 4 – sciences et techniques infirmières, interventions
- 5 – intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière
- 6 – méthodes de travail

Le référentiel de formation du diplôme d'Etat d'infirmier est ainsi constitué de 36 matières de formation réparties dans 59 unités d'enseignement pour permettre une progression pédagogique cohérente.

Chaque UE contribue à l'acquisition des compétences du référentiel.

La formation clinique en stage de 2 100 heures

En première année, 15 semaines de stage :

5 semaines en semestre 1 et 10 semaines en semestre 2

En deuxième année, 20 semaines de stage :

10 semaines en semestre 2 et 10 semaines en semestre 3

En troisième année, 25 semaines de stage :

10 semaines en semestre 5 et 15 semaines en semestre 6

Quatre types de stages sont prévus :

- Soins de courte durée
- Soins en santé mentale et en psychiatrie
- Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation
- Soins individuels ou collectifs sur les lieux de vie

Le travail personnel complémentaire est estimé à 900 heures environ, soit 300 heures par an.

L'ensemble, soit 5 100 heures, constitue la charge de travail de l'étudiant.

Le diplôme d'Etat d'infirmier sanctionne un niveau validé par l'obtention de 180 crédits européens :

- **120 crédits européens (ECTS) pour les unités d'enseignement dont les unités d'intégration** : 42 ECTS pour les sciences contributives au métier infirmier, 66 ECTS pour les sciences et rôles infirmiers et 12 ECTS pour les UE transversales
- **60 crédits européens (ECTS) pour la formation clinique en stage.**

6-COUT DE LA FORMATION :

Prise en charge des frais pédagogiques de 8000 € par an par la Région Midi-Pyrénées pour la formation initiale et les demandeurs d'emplois.

Pour la formation professionnelle continue, se rapprocher de la Région et des financeurs (employeur, OPCA...) pour tout complément d'information.

www.midipyrenees.fr - Rubrique : Financement des Formations Sanitaires et Sociales.

Possibilité de bénéficier de bourses d'études : Attribuées par la Région Midi-Pyrénées.

www.midipyrenees.fr - Rubrique : Bourses Sanitaires et Sociales.

7-VIE ETUDIANTE

Albi est une ville du Sud-Ouest de la France, située à moins d'une heure de Toulouse, elle a été classée en juillet 2010 au Patrimoine mondial de l'Humanité

Les IFMS regroupent l'IFAS et l'IFSI sur le site du Campus CHAMPOLLION où se trouvent une bibliothèque Universitaire et un restaurant Universitaire.

La gare d'Albi se situe à proximité du Campus

8-CONTACTS

IFMS Albi, IFSI et IFAS

6 Impasse François verdier
81000 ALBI

Secrétariat :

Mail : secretariat@ifmsalbi.fr

Tél : 05 67 87 45 08

Site : <https://www.ifmsalbi.fr>

Référents PARCOURSUP

Secrétaires :

Nathalie ROCHETTE : 05 67 87 45 12

nathalie.pappakostas@ifmsalbi.fr

Laetitia PAPPAKOSTAS : 05 67 87 45 14

laetitia.pappakostas@ifmsalbi.fr

